

Qu'est-ce que le harcèlement et la violence de nature sexuelle?

Le harcèlement et la violence de nature sexuelle peuvent comprendre de nombreux comportements différents. Apprendre à identifier ces comportements est une étape importante pour les arrêter.

Le harcèlement et la violence de nature sexuelle sont des actes, des comportements, des commentaires, des gestes ou des contacts non désirés qui pourraient vraisemblablement offenser, humilier ou causer d'autres blessures ou maladies physiques ou psychologiques. De tels comportements peuvent être dissimulés, indirects, non physiques ou commis ouvertement, directs et physiques.

Le harcèlement et la violence de nature sexuelle peuvent être commis par des collègues ou des tiers, comme des entrepreneurs, des consultants, des clients, des patients et des visiteurs.

Le harcèlement et la violence de nature sexuelle comprennent un éventail de comportements, tels que :



Des câlins non voulus



Une invasion non voulue de l'espace personnel

(p. ex. le toucher, la promiscuité, une approche envahissante)



La traque

(p. ex. intrusion physique ou électronique dans votre vie personnelle)



Une tentative de viol ou d'agression sexuelle



Un viol ou une agression sexuelle

Il se peut que certains comportements ne soient pas évidents sur le coup. Par exemple :

- Des communications de nature sexuelle non voulues (courriels, appels téléphoniques, notes, messages textes, contacts sur les réseaux sociaux).
- Des pressions pour obtenir des rendez-vous ou des faveurs sexuelles.
- La formulation de blagues, de taquineries, de commentaires ou de questions d'ordre sexuel.
- Des questions sur ses pratiques sexuelles.
- Les discussions au travail sur le sexe et la vantardise quant aux exploits sexuels, entre autres.
- L'affichage de matériel sexuel (photos, vidéos, documents écrits).
- Les regards et les gestes à caractère sexuel et la fixation visuelle du corps d'une personne.
- Les insultes, les mauvais traitements, la sourde oreille ou l'exclusion d'une personne à cause de son orientation sexuelle et/ou de son identité de genre.

Certaines formes de harcèlement sexuel peuvent constituer une infraction criminelle. Cela comprend le harcèlement, les tentatives ou les agressions sexuelles ou physiques réelles, ou les menaces d'agression sexuelle ou physique.

